



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...

Applicable du 17 novembre 2010 au 29 juillet
2014[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Position - Recommandation DOC-2010-10

Guide de passage du prospectus simplifié au document d'information clé pour l'investisseur (le "DICI")

Version consultée

Résumé

Ce guide a pour objet de répondre aux questions pratiques que peuvent se poser les sociétés de gestion de portefeuille lors du passage du prospectus simplifié au document d'information clé pour l'investisseur (le " DICI ") pour leurs OPCVM, qu'ils soient coordonnés ou non, et leurs OPCI, dès lors que ces produits sont accessibles au grand public .

[↓ Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

📄 [Article 21 de l'ordonnance n° 2011-915 du 1er août 2011](#) 🔗

▼ Liens

Rapport final du comité de place - Etat des lieux et perspectives de la régulation de la gestion d'actifs à

📄 [l'occasion de la transposition de la directive OPCVM IV](#)

📄 [Règlement européen 583/2010](#) 🔗

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

